

Sainte Marie, le 13 juin 2024

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 7 juin 2024**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 7 juin 2024 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

**Étaient présents :** GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - -- BIRINGER Frédéric - BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain -- HERMANT Éric - PETETIN Nathalie -- VALTON Julien.

**Étaient absents excusés :** : Geneviève GUERITTOT – Guillaume VALLAT – Martine MAITRE - Monique BARAILLER -

Mme Martine MAITRE donne procuration à Madame Claire EMONIN pour ce conseil municipal.  
Mme Monique BARAILLER donne procuration à Monsieur Gérald GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.

Monsieur Julien VALTON a été nommé secrétaire.

.....

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Aménagement du territoire**

**En cours :**

**CUB :**

MOUGIN Francine – rue des Grands Moulins à Vent –

**Retour :**

**DP :**

WARTNER Marc – 12 rue des Moulins à Vent – Pergolas – **ACCORD LE 26/04/2024**

CUPIF Jean-Louis – 13 rue des Moulins à Vent – Installation panneaux solaires – **ACCORD TACITE LE 14/05/2024**

**CUa :**

Maître Pierre AMBLARD – La vie Maréchal – **RÉPONDU LE 30/04/2024**

**CUB :**

MOUGIN Francine – rue des Grands Moulins à Vent – **REFUSÉ LE 14/05/2024**

**Commission Bois Agriculture**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que le bucheron en charge du façonnage des stères pour l'affouage a eu un accident. Nous sommes donc à la recherche d'un autre bucheron. A l'heure actuelle, seulement la moitié des affouagistes ont fait leur bois.

Il informe également le Conseil Municipal que les pins de la parcelle 44 seront prochainement mis en vente.

**Commission Fleurissement**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que la plantation des fleurs a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024.

Le Maire remercie les volontaires qui se sont mobilisés pour cette opération.

### **Commission animation**

La responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que le projet de village en fête est en cours.

### **CONVENTION SUBVENTION DÉPARTEMENT DU DOUBS « RD 33 : AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION »**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Département du Doubs concernant les travaux d'aménagement de la traversée de la RD 33 pour le versement de la subvention OPSA « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération » d'un montant estimé de 131 809 €.

L'exposé du Maire entendu est après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire.

#### **Travaux d'aménagement de la traversée du village :**

Afin de faire réaliser les places de parking rue de la Laiterie (terrain « abri bus »), le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déplacer le poteau incendie. Un devis d'un montant de 6 549.60€ TTC a été déposé par l'entreprise CLIMENT.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise CLIMENT pour un montant de 5 458 € HT soit 6 549.60 € TTC.

### **CONVENTION POUR MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS ORANGE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec Orange pour mise en souterrain des réseaux aériens.

L'exposé du Maire entendu est après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire.

### **PANNEAU D'AFFICHE NUMÉRIQUE**

La responsable de la commission « information » présente aux membres du conseil municipal une proposition d'implantation le long de la traversée du village (RD33), d'un panneau d'affichage numérique. Les membres des commissions voirie et informations ont été consultés pour avis.

Plusieurs options sont possibles selon l'emplacement de celui-ci.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'implantation d'un panneau numérique selon la proposition des 2 commissions et de valider l'achat d'un panneau numérique 2 faces pour le prix de 19 600€ HT soit 23 520 € TTC auprès de l'entreprise LUMIPLAN

### **FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX 2024**

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal une offre de l'ONF pour le programme de travaux forestiers 2024.

La commission s'est réunie le 6 juin 2024 et propose des modifications sur le devis transmis par l'ONF. Dans l'attente d'un complément d'information, ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

### **RUE DE SAINT-JULIEN : REPRISE DES REGARDS**

Suite à plusieurs réclamations de la part de riverains concernant des mauvaises odeurs dans la rue de Saint-Julien, SEPM est intervenu et ils se sont aperçus que six regards sont dégradés et non conformes.

Le remplacement de quatre d'entre eux seront à la charge de SEPM mais les deux autres doivent être réparés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire réaliser les travaux de ces deux regards en même temps que ceux réalisés par SEPM, pour un montant de 2 010.72 € HT soit 2 412.86 € TTC.

### **CIMETIÈRE : EXTENSION DES CAVURNES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 10 cavurnes construites au cimetière, 7 sont réservées.

Au budget 2024, une prévision pour la construction d'un nouvel emplacement pour mettre des cavurnes a été prévu.

Un devis auprès des établissements MUNIER, qui avait réalisé le 1<sup>er</sup> emplacement, a été demandé pour celle-ci.

Malheureusement, le devis pour la réalisation de ces travaux ne nous est pas encore parvenu, le Maire propose donc de débattre de ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.

### **MODIFICATION COMPTEURS EAU ÉCOLE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux au niveau des compteurs d'eau à l'école (Loi SRU : La loi SRU du 13 décembre 2000 (article 93) prévoit l'individualisation des contrats de fourniture d'eau froide pour une même adresse).

En effet, à l'heure actuelle, les compteurs de l'école et du logement sont situés à l'intérieur du bâtiment scolaire, ce qui pourrait poser des problèmes en cas de fuite, (accès compliqué en dehors des horaires de l'école).

De plus l'installation date du début des années 1990 : 1 conduite d'alimentation qui se divise en 2 conduites secondaires, chacune équipée d'un compteur avec contrat SEPM (école et logement.). Cette installation n'est plus conforme (Loi SRU).

Il est proposé de réaliser des travaux afin de créer un compteur (= 1 seul abonnement) en extérieur du bâtiment. Les 2 compteurs actuels resteraient en place pour devenir des sous compteurs pour mesurer la consommation d'eau de chaque utilisateur du bâtiment.

Un devis de SEPM a été transmis pour la réalisation de ces travaux.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser ces travaux d'installation d'un nouveau compteur selon le devis fourni par SEPM pour un montant de 1 079.37 € HT soit 1 295.24 € TTC.

Le Conseil municipal décide de prendre le contrat à son nom et de facturer à chaque usagé (école et locataire du logement) leur part de consommation d'eau et la moitié de l'abonnement de façon périodique.

### **ÉCOLE : ESPACE SANS TABAC**

Madame Nathalie PETETIN, Présidente du SIVU de la Chauillère présente aux membres du conseil municipal la proposition de créer un espace sans tabac devant l'école.

Ce projet est soutenu par les représentants des parents d'élèves puisque cette demande a été faite lors du dernier conseil d'école.

Madame la Présidente du SIVU et Monsieur le Maire ont contacté et rencontré les représentants de « La Ligue contre le Cancer de Montbéliard », partenaire de ces projets pour connaître la procédure à suivre.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Ligue contre le cancer, à prendre l'arrêté nécessaire à la mise en place de cet espace sans tabac et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **ZAER**

Le Maire rappelle que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelable s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie... »

Le processus d'élaboration des zones d'accélération pour les énergies renouvelables a été défini dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023.

La commission aménagement du territoire s'est réunie afin de déterminer ces zones. Elle propose de définir les zones d'aménagement du territoire en matière d'énergie renouvelable selon un plan présenté.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de définir les ZAER selon le plan présenté, de le porter à la connaissance de la population par affichage en Mairie et par communication sur le site internet de la commune.

### **DIVERS**

#### **Elections Européennes**

Rappel permanences élections Européennes.

### **Éclairage Public**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux travaux d'aménagement de la traversée de la RD33, l'éclairage public la nuit, dans cette rue, a été rétabli par mesure de sécurité afin de limiter les risques d'accident.

### **Épandage des boues**

Présentation de la carte d'épandage des boues.

### **Aboiements des chiens**

Des habitants se plaignent ces derniers temps de nuisances sonores répétées provoquées par des chiens qui aboient au long cours. Les propriétaires identifiés ont été contactés par courrier pour un rappel à la Loi.

### **Tondeuse GRILLO :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la tondeuse GRILLO FD 1100-4WD achetée le 28/05/2013 chez « Berch'agri » pour un montant de 18 900 € est en panne.

(Moteur diesel de 26 cv, plateau de coupe de 160 cm, 4 roues motrices permanentes. Factures de réparation : 2 705 € + 2 interventions prises en charge par le fournisseur (dont 1 a fait l'objet de la visite d'un technicien de la marque).

Dans ce montant, ne sont pas prises en compte les factures liées à l'entretien courant et aux pièces d'usure (lames, courroies...)

Pour rappel : la surface à tondre sur la commune représente environ 4,5 hectares !

**Prochain conseil municipal :** 9 juillet 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h08

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

